

# ANNEXE 1 : ELEMENTS DE BILAN DISPOSITIF INSTALLEUNMEDECIN.COM

## DONNEES CLES

La région Bourgogne fait partie des régions les plus touchées par la problématique de la démographie médicale. Elle a été identifiée comme la 2ème région à enregistrer la plus forte baisse de densité médicale sur la période 2007 à 2015 (- 13,7 %). La situation régionale masque par ailleurs des disparités territoriales importantes.

### En Saône-et-Loire : des densités inférieures aux densités régionales et nationales

Quelle que soit la profession observée, à l'exception des infirmiers, la Saône-et-Loire présente des densités inférieures à celles de la région et de la France. Seule la densité en infirmiers est proche du niveau national et largement supérieure à celle de la région.

Densité pour 100 000 habitants (exercice libéral ou mixte)	Saône-et-Loire	Bourgogne	France
Médecins généralistes	89	95	106
Médecins spécialistes	66	73	94
Chirurgiens dentistes	45	45	57
Masseurs kinésithérapeutes	68	76	97
Infirmiers	155	135	154

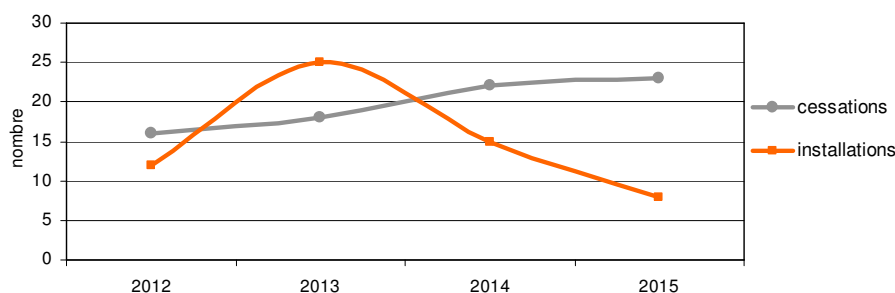
Source statiss 2014

### Focus sur les professions ciblées par le dispositif

#### - médecins généralistes

En Saône-et-Loire, la densité en médecins généralistes est, depuis plusieurs années, nettement inférieure aux densités régionale et nationale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Saône-et-Loire compte 89 médecins généralistes (libéraux et mixtes) pour 100 000 habitants contre 95 en Bourgogne et 106 en France. La situation est de plus en plus préoccupante, notamment au regard du nombre de cessations d'activité en 2014 et 2015 (au 01.09.2015), qui risque d'augmenter au fil des années compte tenu de la moyenne d'âge des médecins généralistes (55% de plus de 55 ans) et qui n'est pas compensé par le nombre d'installations.

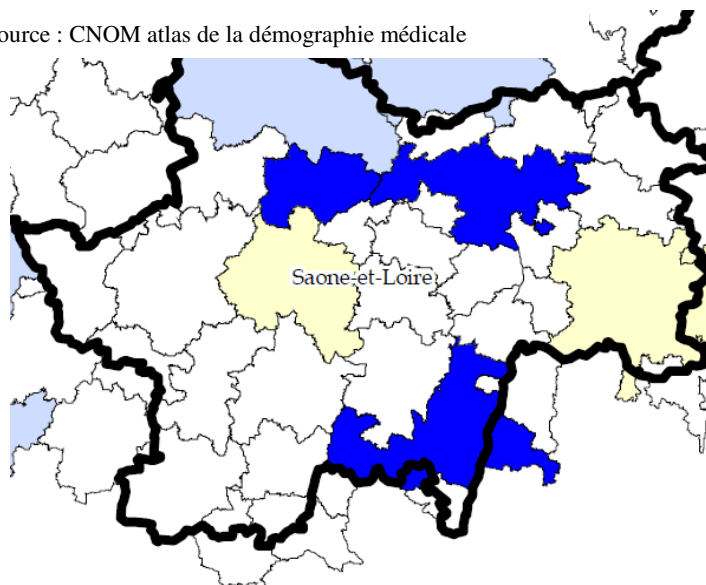
Nombre d'installations et de départs de médecins généralistes en Saône-et-Loire de 2012 à 2015



Globalement, sur les 4 années observées, le déficit en matière de démographie médicale n'a pas été contenu : 79 médecins généralistes ont arrêté leur activité pour seulement 60 nouvelles installations sur ce même laps de temps. Depuis 2014, le phénomène s'accroît largement. Ce ne sont pas seulement les communes rurales qui sont touchées, certaines communes urbaines et notamment les secteurs de Montceau et de Mâcon, voient des départs non compensés et des patients qui ne parviennent pas à trouver de nouveaux médecins traitants.

### - Médecins psychiatres

Source : CNOM atlas de la démographie médicale



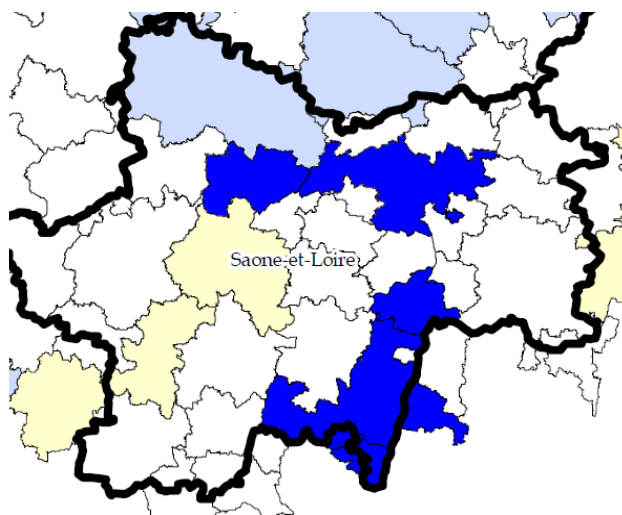
Au 01.01.2015, la Saône-et-Loire compte 65 psychiatres tout mode d'exercice confondu. La densité actuelle est de 11,1 pour 100 000 habitants contre 13 en Bourgogne et 18,7 en France. La moyenne d'âge des médecins psychiatres de Saône-et-Loire est de 52 ans et les plus de 60 ans représentent 34,4 % des effectifs. Parmi les 65 psychiatres du département, 31,3 % exercent en libéral ou mixte.

Densité pour 10 000 habitants	
□ Pas de psychiatres (libéral/mixte)	(73)
□ Densité faible	(5)
□ Densité moyenne	(6)
■ Densité forte	(8)

### - Médecins ophtalmologistes

Source : CNOM atlas de la démographie médicale

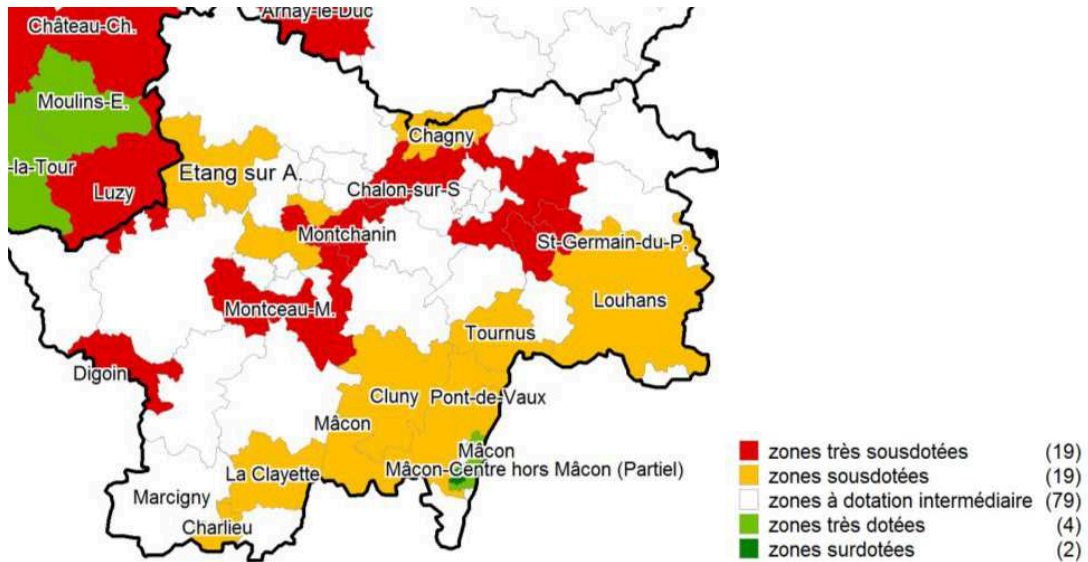
Au 01.01.2015, la Saône-et-Loire compte 23 ophtalmologistes tout mode d'exercice confondu. La densité actuelle est de 4 pour 100 000 habitants contre 5,2 en Bourgogne et 7,7 en France. La moyenne d'âge des médecins ophtalmologistes de Saône-et-Loire est de 53 ans et les plus de 60 ans représentent 34,8 % des effectifs. De 2007 à 2015, la Saône-et-Loire a perdu près de 26 % de ses médecins ophtalmologistes.



Densité pour 10 000 habitants	
□ Pas d'ophtalmologistes (libéral/mixte)	(65)
□ Densité faible	(9)
□ Densité moyenne	(9)
■ Densité forte	(9)

- Chirurgiens-dentistes

En 2015, la Saône-et-Loire compte 45 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants (niveau équivalent en Bourgogne) contre 57 en France. Une des difficultés supplémentaires en Bourgogne concerne l'absence de faculté dentaire : toutes les régions qui n'ont pas de faculté dentaire présentent des densités inférieures aux autres régions.

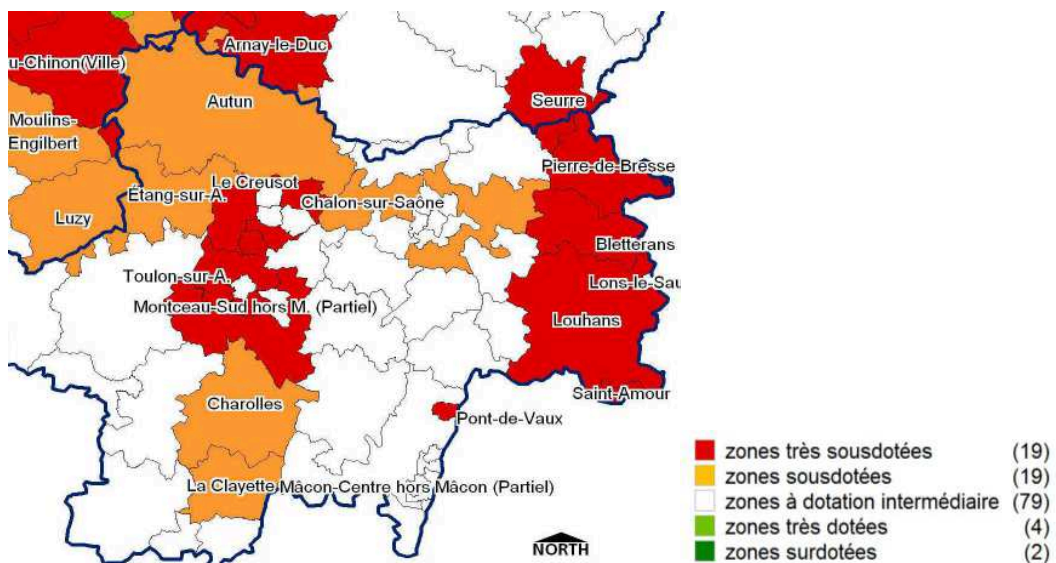


Source Agence régionale de santé

- masseurs-kinésithérapeutes

Au 01.01.2014, la densité en masseurs-kinésithérapeutes est de 68 pour 100 000 habitants en Saône-et-Loire contre 76 en Bourgogne et 97 en France.

De nombreux bassins de vie ont été classés en zones très dotées et sous dotées par l'Agence régionale de santé.



# Bilan de la Mission SIM 71 « Soutien aux Installations Médicales » : accompagnement, communication et partenariats

---

## Accompagnement des acteurs locaux

La mission SIM 71 est dédiée à l'accueil et l'accompagnement personnalisés des différents acteurs. Elle est en outre chargée d'animer le dispositif et d'en mettre en œuvre toutes ses mesures. Les fonctions d'accueil et d'accompagnement sont assurées de manière continue.

- **Etudiants et internes en médecine : présentation des territoires et des aides, des projets en cours, accompagnement dans leur projet d'installation**

La mission SIM 71 est davantage sollicitée par les étudiants en médecine en recherche d'aides financières, ou parfois sur des recherches d'hébergement.

Pour les étudiants boursiers, la mission SIM 71 leur propose un accompagnement dans leur projet d'installation. Une rencontre est proposée une fois par an à minima avec chacun d'entre eux afin de faire le point sur leur projet d'installation et recueillir leurs besoins.

- **Professionnels de santé : présentation du territoire et de son environnement, aide à l'installation familiale, mise en lien des acteurs locaux**

Les contacts de professionnels de santé ayant un projet d'installation, sans avoir déterminé de lieux précis, sont peu nombreux. En revanche, de nombreuses demandes émanent des professionnels de santé qui souhaitent obtenir des informations de natures diverses (notamment sur les aides à l'installation, etc.)

- **Collectivités territoriales : aide à la communication, orientation et conseil sur les cabinets de recrutement, informations sur le montage et les financements de la structure**

Les sollicitations de la part des collectivités sont nombreuses et diversifiées : demandes de renseignements sur les sources de financement en matière de locaux médicaux, orientation sur les cabinets de recrutement, démarches à la mise en place d'une maison médicale, etc.

En 1 an (du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 1<sup>er</sup> août 2015), 24 réunions de travail et rencontres ont eu lieu avec des collectivités territoriales sur la thématique de la démographie médicale.

*Au delà de l'accompagnement personnalisé des acteurs locaux, la mission SIM 71 contribue par ailleurs à la mise en place de partenariats et d'actions de communication à l'échelle départementale et régionale. En effet, la communication est un élément majeur de réussite en lien avec les facteurs d'attractivité.*

## Actions de communication et outils spécifiques installeunmedecin.com

Depuis 2013, un important volet communication a été déployé pour promouvoir le dispositif et ainsi favoriser l'installation de professionnels de santé en Saône-et-Loire. La continuité des outils a été assurée et de nouvelles actions ont été identifiées.

### - Site internet dédié [www.installeunmedecin.com](http://www.installeunmedecin.com)

Mis en place dès le lancement du dispositif, le site internet montre le dynamisme de la Saône-et-Loire et l'ensemble des actions mises en œuvre par le Département pour faciliter le recrutement et l'installation de médecins.

Début 2014, il a été enrichi par une rubrique « opportunités d'installation » en Saône-et-Loire qui regroupe les offres et les besoins des territoires en matière de professionnels de santé.

En un an, du 1er octobre 2014 au 15 septembre 2015, 13 000 visiteurs ont été comptabilisés pour 22 000 pages vues.

### - Une présence sur les réseaux sociaux

La promotion du dispositif a été assurée sur les réseaux sociaux via une page facebook dédié au dispositif. Lors de la dernière campagne menée, l'achat de publicité ciblée auprès des médecins généralistes, a été faite et a permis de recruter 2 053 fans sur la page.

Le suivi de la page est régulier, il n'y a pas de désinscription. Néanmoins, peu de nouveaux fans ont été recrutés depuis 1 an, certainement du à l'absence de publicité ciblée.

Depuis avril 2015, deux actualités sont postées chaque semaine sur la page facebook (actualités départementales, régionales ou nationales en lien avec la démographie médicale)

### - Des opérations de street marketing mené auprès des facultés de médecine.

Chaque semestre, une opération de street marketing est menée à la faculté de médecine de Dijon afin d'informer les étudiants sur les aides existantes. Cette action se déroule le jour du choix de stages (deux fois par an) où les internes de médecine générale sont obligatoirement présents. Cette opération a été expérimentée sur les campus lyonnais mais avec des retours mitigés comparés aux opérations menées à Dijon.

### - Une présence annuelle au Printemps Médical de Bourgogne.

Comme en 2014, la mission SIM 71 a participé au printemps médical de Bourgogne qui a eu lieu le mars 2015 et a réuni près de 355 participants dont 67% de médecins généralistes.

### - Des supports de communication ciblée en faveur des communes

Un support de communication a été créé pour valoriser les territoires en recherche de médecins. Travaillé conjointement avec les animateurs des Contrats locaux de santé, les collectivités territoriales et les professionnels de santé, il présente les atouts d'un territoire : situation géographique, équipements, services, tourisme, commerces, etc. 22 supports ont été réalisés et sont relayés via internet et dans le cadre de la participation à des événements spécifiques.

## Contribution de la mission SIM 71 aux actions départementales et régionales

Depuis sa mise en place, la mission SIM 71 travaille de manière privilégiée avec l'Agence régionale de santé, la Région et les Pays via les animateurs des Contrats locaux de santé.

Une réelle volonté de coordination des territoires est engagée par la Région et l'ARS sur la thématique de la démographie médicale. De manière globale, la démarche vise à mieux coordonner les actions, notamment en matière de communication. La mise en œuvre des différentes politiques est déclinée localement sur le territoire via les animateurs des contrats locaux de santé et/ou les animateurs de Pays.

Le Département a souhaité s'inscrire favorablement dans cette démarche.

### Participation à des évènements ciblés : focus 2015

#### - Salon de l'émigration - février 2015

La Région participe annuellement au salon de l'émigration d'Utrecht. En 2015, un focus a été fait sur la démographie médicale. Le Département, non présent sur place, a relayé son dispositif sur le stand régional (traduction de plaquette en néerlandais et offres des territoires)

#### - Séminaire installation - juillet 2015

La faculté de médecine a ouvert ses portes à l'Agence régionale de santé pour qu'elle puisse intervenir auprès des internes en médecine générale. L'ARS a souhaité associer les différents partenaires à cette organisation qui a réuni près de 80 internes.

#### - Congrès National des Généralistes Enseignants – 26 et 27 novembre 2015

En 2015, le congrès annuel du CNGE s'est déroulé à Dijon. Une action spécifique d'accueil des internes en médecine générale pour promouvoir la Bourgogne et ses territoires et les inciter à remplacer voir s'installer a été mise en place. L'Agence régionale de santé et la Région ont financé pour cette action un espace dédié, tenu par l'ensemble des partenaires. Près de 200 contacts ont été répertoriés sur les 2 jours de salon (tous contacts confondus) Quelques contacts privilégiés ont pu être pris par le Département de Saône-et-Loire dont une interne en médecine générale Dijonnaise (en réflexion pour la bourse d'études départementale), une interne en début de cursus, volontaire pour participer à la réflexion d'une maison de santé en cours sur le chalonais, et 4 internes en fin de cursus de la faculté de Lyon, qui pourraient être intéressés par une installation sur le sud Bourgogne.

# BILAN DES MESURES FINANCIERES EN FAVEUR DES ETUDIANTS, DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET DES COLLECTIVITES

## Bilan budgétaire global

Au total depuis sa mise en place en mars 2013, le dispositif **installeunmedecin.com** compte 63 bénéficiaires d'aides financières, respectivement 17 en 2013, 20 en 2014 et 26 en 2015.

L'enveloppe budgétaire annuelle consacrée au dispositif en 2015 est de 492 200 €. Il était de 460 000 € en 2013 et 463 800 € en 2014.

L'augmentation en 2015 s'explique par les autorisations d'engagement pluriannuel lié aux bourses d'études pour les étudiants en médecine (qui sont accordées pour plusieurs années)

### ENSEMBLE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DEPUIS LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF Au 31.12.2015

MESURE	Nombre de bénéficiaires	Montants votés en CP	Lieu
<b>Bourse d'études – internes en médecine générale</b>	9	279 000 €	<u>Lieu d'internat</u> 7 internes de la faculté de Dijon 1 interne de la faculté d'Angers et 1 à Toulouse
<b>Bourse d'études – étudiants en médecine - à partir de la 2<sup>nd</sup>e année (mesure 2014)</b>	4	68 000 €	<u>Faculté</u> Dijon
<b>Aide aux stages – hébergement</b>	13	21 260 €	<u>Lieu des stages :</u> Ouroux sur Saône (*2) / Epinac (*2) / Le Creusot - Autun - Lucenay l'Evêque / Pierre de Bresse - St Germain du Bois / Buxy – Chalon / Saint Martin en Bresse – Givry
<b>Aide aux stages SASPAS – forfait stage libéral fin de cursus (mesure 2014)</b>	7	21 000 €	<u>Lieu de stage :</u> Epinac – Couches / Tournus /Cluny Tournus / Paray-le-Monial / Montret, Chalon, St Marcel / Cluny
<b>Chèque installation</b>	20 médecins généralistes 1 psychiatre	68 348 €	<u>Lieu d'installation</u> Verdun sur le Doubs, St Sernin du Bois (X2), Tournus, Chalon-sur-Saône (x3), La Roche Vineuse, Charolles, Palinges, Pierre de Bresse, Saint Vallier, Romenay, Lugny, Ouroux-sur-Saône, Perrecy-les-Forges, Saint-Loup-Géanges, Mâcon
<b>Aide à la construction, l'extension ou à la réhabilitation de locaux médicaux</b>	8	260 880 €	<u>Lieu d'implantation</u> Charolles - Lugny – Perrecy-les-Forges – Montchanin (MSP), St Vallier – Anost - Champforgeuil (cabinets de groupe)
<b>Aide au financement d'un cabinet de recrutement</b>	1	1 800 € (annulée)	<u>Commune concernée par la recherche</u> Anost (recherche annulée)
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>718 488 €</b>	

## Mesures en faveur des étudiants en médecine et en kinésithérapie

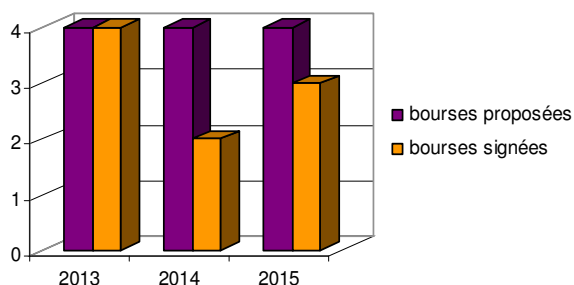
### 1 – Bourses d'études pour les internes en médecine générale

Modalités : 1 000 € par mois en contrepartie d'une installation de 3 ans en Saône-et-Loire.

Enveloppe budgétaire 2015 : 4 bourses par an – 48 000 € par an (144 000 € en pluriannuel)

Objectif : Attirer les internes en médecine générale pour une installation future en Saône-et-Loire.

bourses signées / bourses proposées -  
3ème cycle de médecine générale



Depuis la mise en place d'[installeunmedecin.com](http://installeunmedecin.com) en 2013, 9 bourses ont été signées par des internes de médecine générale sur les 12 proposées.

### Constats

Au regard de la condition à s'installer durant 3 ans dans le département, le nombre de signataires est satisfaisant. 9 installations de jeunes médecins généralistes à court et moyen terme sur le territoire départemental sont prévues.

Les premiers bénéficiaires ont terminé leurs études en fin d'année 2015 et les premières installations interviendront début 2016.

Parmi les 9 signataires, 6 étaient originaires du département de Saône-et-Loire, et pouvaient avoir un potentiel projet d'installation sur le territoire. Néanmoins, cela permet de les fixer sur le territoire et de déclencher une installation en libéral à court terme.

De plus, un accompagnement dans leur projet est systématiquement proposé par la mission SIM 71.

### Intervention d'autres partenaires sur ce champ

*L'Etat intervient sur champ via le Contrat d'Engagement de Service Public. Il s'agit d'une allocation mensuelle de 1 200 € en contrepartie d'une installation sur un territoire déficitaire (lieux répertoriés par chaque ARS). Le dispositif est ouvert aux étudiants en médecine, dès la 2<sup>de</sup> année des études médicales. La durée d'engagement est égale à la durée de versement de l'allocation.*

### 2 – Bourses d'études pour les étudiants en médecine de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle

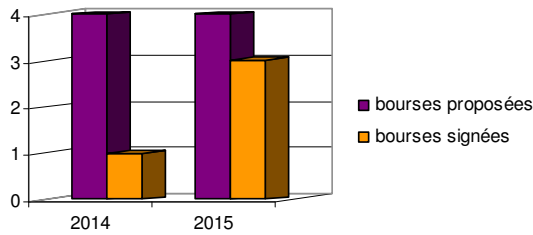
Modalités : 500 € par mois pendant la durée du 2<sup>nd</sup> cycle soit 5 ans – sous conditions de ressources et étudiants dont les parents sont domiciliés en Saône-et-Loire.

Enveloppe budgétaire 2015 : 4 bourses par an - 24 000 € par an (pluriannuel : 120 000 €)

Objectif : Favoriser l'accès aux études médicales à des jeunes ayant de faibles ressources et attirer les étudiants en médecine pour une future installation en Saône-et-Loire.



**Nombre de bourses signées par rapport au nombre de bourses proposées**  
Etudiants à partir de la seconde année



Depuis septembre 2014, des bourses d'études sont proposées, sur critères sociaux, dès la seconde année de médecine, après la réussite au concours. 4 étudiants ont signé avec le Département depuis la mise en place de cette mesure, dont 3 en 2015.

### Constats

Il est difficile de mesurer l'impact de cette mesure sur la démographie médicale. En effet, les signataires sont en début de cursus de médecine, ayant pour certains encore 10 années d'études à effectuer. Le Département n'a initialement pas souhaité mettre en place une contrepartie d'installation, d'autant que la spécialité de ces futurs médecins n'est pas encore connue à ce moment du cursus.

Cette mesure est davantage orientée sur une dimension sociale. Néanmoins les critères d'inclusion liés aux revenus, ne permettent que partiellement de répondre à l'objectif initial de favoriser les étudiants ayant des revenus modestes. En effet, les seuils de revenus prévus par le règlement départemental sont assez élevés (plafond de 26 631€ par part du foyer).

Parmi les 4 bénéficiaires, au moins un étudiant se situe à la limite du seuil de revenus prévu. En revanche, les 3 autres bénéficiaires se situent sur une tranche de revenus plutôt basse.

### Intervention d'autres partenaires sur ce champ :

*L'Etat intervient sur champ via le Contrat d'Engagement de Service Public détaillé ci-dessus.*

*L'éducation nationale intervient au titre des bourses universitaires sur critères sociaux, en fonction des revenus, des enfants à charge et de l'éloignement géographique. Barème national de 100 € par mois à 554 € par mois (sur 10 mois).*

### 3) Aide au financement de l'hébergement pour les étudiants stagiaires

**Modalités :** 400 € par mois pendant la durée du stage de 6 mois pour les étudiants en médecine 400 € pour la durée du stage de 5 semaines pour les étudiants en kinésithérapie.

**Enveloppe budgétaire 2015 :** 3 aides par an – 7 200 € par an.

**Objectif :** attirer les étudiants en médecine ou en kinésithérapie en stage, pour leur faire découvrir la Saône-et-Loire en vue d'une installation future.

Depuis sa mise en place, 13 étudiants en ont bénéficié. L'enveloppe a été réduite en 2014 au regard de l'impact limité de cette mesure. En 2015, 4 internes en médecine générale ont bénéficié d'une aide à l'hébergement (*dérogation accordée pour un étudiant*)

### Constats

Cette aide n'est pas mobilisée par les étudiants en kinésithérapie : enveloppe consommée par les étudiants en médecine, qui sont prioritaires pour l'attribution de l'aide.

L'impact de cette mesure peut de nouveau être interrogé car les stages concernés sont obligatoires et « imposés » aux étudiants. Avec ou sans l'aide du Département, les étudiants seraient venus en stage en Saône-et-Loire. Depuis 2014, seuls les étudiants ayant un réel besoin de logement sur le lieu de stage peuvent en bénéficier (justificatifs demandés)

Intervention d'autres partenaires sur ce champ :

Pas d'intervention existante sur le champ de l'hébergement des internes en 3<sup>ème</sup> cycle.

**4) Aide forfaitaire à la réalisation du Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée (SASPAS)**

Modalités : forfait de 3 000 € versé pour la réalisation des 6 mois de stage.

Enveloppe budgétaire 2015 : 6 étudiants par an – 18 000 €

Objectif : Inciter les internes en médecine générale à la réalisation du stage facultatif de fin de cursus SASPAS en vue d'une installation en Saône-et-Loire.

Constats

Le stage SASPAS, est le stage de fin de cursus en médecine générale libérale qui a vocation à faire découvrir un territoire et les professionnels de santé qui y exercent. Il joue un rôle important sur les freins liés à l'installation libérale en milieu rural ou semi-rural. Ce stage est actuellement facultatif et peu d'internes en médecine générale décident de le réaliser.

En 2015, les 6 aides proposées ont été allouées aux internes de médecine générale.

L'impact de ce stage est une réalité sur l'installation en libérale en tant que médecin généraliste (la plupart des nouveaux installés ont réalisé ce stage).

Il est difficile d'évaluer l'impact de l'aide forfaitaire pour inciter à la réalisation du stage au regard notamment de l'organisation des stages, très encadrée par la faculté de médecine.

**Mesures en faveur des collectivités territoriales**

**5) Aide au financement du recours à un cabinet de recrutement**

Modalités : subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000 € pour les collectivités qui font appel à des cabinets de recrutement (limité à 3 000 € si la Région intervient)

Enveloppe budgétaire 2015 : 4 recherches par an – 20 000 €

Objectif : favoriser l'installation des médecins généralistes en Saône-et-Loire.

Constats

Depuis sa mise en place, cette aide n'a pas été mobilisée par les collectivités locales. Beaucoup de contacts ont lieu sur cette thématique avec la Mission SIM 71. Actuellement, plusieurs communes sont en réflexion sur cet axe.

Plusieurs raisons expliquent la sous utilisation de cette mesure :

- Une forte réticence des communes et des médecins en place à faire venir des médecins étrangers du fait d'expériences négatives, des départs fréquents à court terme, des communes peu outillées pour faire appel à un prestataire.
- Une multiplication des cabinets de recrutement et des propositions très variables d'un prestataire à l'autre.
- Une méfiance générale des institutions partenaires sur le recrutement de médecins étrangers.

Intervention d'autres partenaires sur ce champ :

*La Région finance les opérations de recherche en médecins généralistes, en masseurs-kinésithérapeutes et en chirurgiens-dentistes, dans la limite de 5 000 € par recherche.*

## 6) Aide à la construction, l'extension et la réhabilitation de locaux médicaux

Modalités : niveau d'aide différencié en fonction de la zone géographique et du type de projet : de 10 000 € à 60 000 €.

Enveloppe budgétaire 2015 : 200 000 €

Objectif : Améliorer les conditions d'exercice des médecins en exercice et en attirer de nouveau.

Le règlement départemental est ouvert à plusieurs types de structures : cabinets de groupe, Maisons de santé pluridisciplinaires, centres de santé, cabinets secondaires et éventuellement cabinets uniques.

Depuis sa mise en place, 8 projets ont bénéficié d'une subvention à l'investissement : les cabinets de groupe de Saint-Vallier et de Champforgeuil ainsi que les Maisons de santé pluridisciplinaires de Lugny, Montchanin, Perrecy-les-Forges, Charolles et Gueugnon.

### Constats

L'exercice regroupé fait parti des modes d'exercice plébiscités par la jeune génération. Très peu envisagent, aujourd'hui, d'exercer de manière isolée.

De nouveaux modèles de maisons de santé pluridisciplinaires apparaissent : les maisons de santé multi sites, qui ne sont pas prévues à ce jour par le règlement départemental.

Des demandes émanent parfois de structures privées qui ne sont pas éligibles au dispositif.

### Intervention d'autres partenaires sur ce champ :

Préfecture de département au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;

Préfecture de région (gestion SGAR) au titre du Fonds d'Aménagement et de Développement des Territoires section locale : de 80 000€ à 120 000 € en fonction du territoire d'implantation.

ARS : financement du fonctionnement (coordinatrice, indemnisation des médecins pour la participation au projet de santé – en moyenne 20 000 € par projet)

Région : 50 000 à 150 000 € fonction du nombre de professionnels et du lieu.

Règlement d'intervention en faveur des locaux médicaux: dans la limite de 10 000 €

Fonds Européens FEADER : jusqu'à 150 000 € (liste de communes ciblées)

Grand Chalonnais : ligne spécifique pour le financement à l'investissement des Maisons de santé

## **Mesures en faveur des professionnels de santé**

### 7) Chèque installation

Modalités : aide l'équipement professionnel à hauteur de 50 % des dépenses, plafonnée à 5 000 € pour les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les masseurs-kinésithérapeutes, les psychiatres et 10 000 € pour les ophtalmologues.

Enveloppe budgétaire 2015 : 50 000 € par an.

Objectif : favoriser l'installation de médecins généralistes, de chirurgiens-dentistes, de masseurs-kinésithérapeutes, d'ophtalmologistes et de psychiatres.

Depuis sa mise en place, 20 professionnels de santé ont bénéficié d'une aide à l'installation dont 19 médecins généralistes et 1 psychiatre.

### Constats

La Mission SIM 71 n'a pas mené de communication envers les professions nouvelles ciblées en 2014 et leurs représentants (explique en partie l'absence d'aide sur ces professions)

Cette aide ne permet pas à elle seule de déclencher une installation. Toutes les études mettent en avant que, l'aspect financier seul, n'est pas un critère déterminant dans le choix d'installation. Elle permet de montrer l'engagement de la collectivité sur cette politique, aux côtés de l'ensemble des partenaires.

Le montant moyen par bénéficiaire du chèque installation s'élève à 3 573 €.

La répartition sur l'ensemble du territoire départemental est relativement homogène.

#### Intervention d'autres partenaires sur ce champ :

*Assurance maladie : médecins - aide à l'investissement de 5000 € pendant 3 ans et aide à l'activité (10% des honoraires annuels) dans les zones déficitaires en offre de soins.*

*Chirurgiens-dentistes : aide à l'équipement de 15 000 € dans les zones très sous dotées.*

*Masseurs-kinésithérapeutes : Aide à l'équipement de 3000 € par an pendant trois ans dans les zones très sous-dotées.*

*Etat : exonérations fiscales pour les professionnels de santé libéraux : exonérations de l'impôt sur les bénéfices dans les ZRR et ZFU.*

### **8) Instal'Box**

L'Assemblée départementale de février 2015 a souhaité la mise en place d'un outil spécifique pour accueillir les futurs médecins qui auraient un projet d'installation en Saône-et-Loire. L'objectif est de promouvoir le département et ses atouts en organisant un temps professionnel et un temps de découverte du territoire.

Concrètement, la box comprend :

- 4 circuits thématiques au choix pour découvrir le territoire : Culture et patrimoine, famille, détente et sport, œnologie et gastronomie.
- 1 programme : une ½ journée consacrée au projet professionnel avec visite d'une structure médicale, rencontre des acteurs locaux et 2 jours consacrés à la découverte de la Saône-et-Loire avec visite d'un site attractif, etc.
- la documentation locale : documents nouveaux arrivants et atouts du territoire remis par les acteurs locaux.
- la documentation départementale.
- des produits du terroir

Une communication a été lancée fin novembre pour faire connaître ce nouvel outil, au moment du Congrès national des enseignants généralistes auquel participait la mission SIM 71.